



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 6436

Rapport d'inspection - installation electrique domestique	BILLBLe	xistante	
N° de rapport: 2.3/./(
Concerne : Contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: Colot Colot D SKHIL	16		
Personne sur place : Mr De Coode EAN de l'installation :			
Adresse de la visite: Kerre Co a De Le J. M. 12 -	4500	HUY	
Date de visite 25/27/16 Date d'émission 21/07/16 Références clien	t: NO		
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		-	
Tension d'utilisation : ☐ Protection générale du branche 23N400 V ☐ 3x230V ☐ 2x230V ☐ 1N400V Nombre de tableaux : ✓ n			12
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :		no terrimadx .	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	derog.
Etat du matériel électrique installé Mesures de protection contre les contacts directs	$-\chi$		
Mesures de protection contre les contacts unects Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		X	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		~	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		1	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	X		12
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		-1
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	1	K	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω 1/1)	19,4	X	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements /,Notes :	de l'agent SOC	OTEC BELGIUM	asbl.
Voir Annexe.		ESPECIAL E SEE A HAZAGAA	21-11-11
If the size $size$ $size size siz$		COURSE COLOR NICES	****
The second secon		NAME OF STREET	
Constitutions	e e e su cambon se	2. S. II. (#2705.00 -22 -0 -8	
Conclusion:			AP/
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodique	est à effectuer	dans Soco
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signate	complémentair ture de l'acte de	e est à exécuter e vente.	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215- dans par le
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen c même organisme en vue de compléter le dossier.	omplémentaire	est à exécuter p	ar le 273(fr.
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et visa du de	emandeur pour re	éception :	/021
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	AL-	*2	5
CUFFARO WWW.Ce119580.705	egatto	ā	V8
Domenico Tel.	/		1/2
SOCOTEC BELGIUM ASBL- TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/E Rue Grand Vinâve 61/63 B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél.: + 32(0) 4 234 17 00 - Fax: +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be	BNP IBAN BE25 24	00 3255 1382 – BIC (



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0506 23/16 0/25/01
 □ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. □ Absence de réseau général de terre. □ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. □ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants : Collecte
La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants : Colling
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain.
☐ Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants : Coffee La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants :
limited a begins de Tole sences and
broken de Tene llest inter dit-d ho
des offereils de doupe I & Recontiforme
such gine sol de l'installant on the BTOT
Collinets e Coll Jue
CUFFARO www.certigreen.bes Tél. 0471/580.708 Tél. 0471/580.708 Tél. 0471/580.708
/ 300010